

ENSEMBLE À ESTANDEUIL



SOMMAIRE

RÉALISATIONS 2022.....	P.3
PROJETS EN COURS.....	P.5
VIE ESTANDINE.....	P.6
ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	P.15
INTERCOMMUNALITÉ.....	P.28
ÉTAT CIVIL.....	P.33



*Toute l'équipe municipale
vous souhaite de
belles fêtes de fin d'année*



LE MOT DES ADJOINTS

Chères Estandines, chers Estandins,

C'est avec un certain optimisme que nous écrivons ces mots, car la crise sanitaire qui nous tient depuis maintenant 2 ans semble marquer le pas, même si une légère reprise épidémique est constatée ces derniers mois. Cette année 2022, nous avons pu reprendre nos festivités de fin d'année, le goûter pour nos aînés, le spectacle et la venue du Père Noël pour les plus jeunes pour la plus grande joie de tous.

Concernant les travaux sur la commune, la restructuration de la nouvelle station d'épuration est soldée ainsi que la 1ère tranche du réseau d'extension et la réfection du réseau d'assainissement. Pour les travaux de l'église, les entreprises ont répondu aux appels d'offres et les travaux interviendront vraisemblablement en 2023. Nous avons aussi continué nos programmes de voiries communales ainsi que l'adressage des rues qui s'est soldé avec l'installation des poteaux et panneaux.

Nous avons aussi pu travailler sur deux axes importants, l'écologie et la jeunesse qui ont permis aux Estandins et Estandines de se réunir et de participer à des événements sur ces deux thématiques.

Avant de vous souhaiter bonne lecture, nous aimerions rendre un hommage qui nous tient tout particulièrement à cœur à notre regrettée Maire. Le voici :

Laurence tu étais une femme fidèle, fidèle en amitié, fidèle à ton devoir de maire, à ta commune. C'est pour cela que tous lui ont fait confiance à plusieurs reprises lors des élections municipales. En tant que maire, ta préoccupation principale a toujours été de gérer notre commune en bonne mère de famille, c'est-à-dire en se préoccupant au quotidien de la population comme de ta famille, de gérer les dépenses comme on pourrait le faire dans un ménage et en bonne auvergnate de dépenser à bon escient.

Mais Laurence n'était pas seulement une bonne gestionnaire. C'était aussi une femme de caractère mais pour autant pleine de générosité, de sensibilité qui savait être à l'écoute de tous ses concitoyens.

Elle n'a pas hésité à s'investir personnellement dans le monde associatif de la commune dès ses plus jeunes années. Participant et œuvrant pour que les habitants de sa commune puissent se retrouver dans des moments de convivialité et de partage.

Aussi, nous nous permettons en notre nom, au nom du conseil municipal, au nom du personnel communal, au nom des associations, de présenter une nouvelle fois nos condoléances les plus sincères à ta famille.

Bonne lecture,

Les Adjointes

RÉALISATIONS 2022



ADRESSAGE

En septembre 2022, l'adressage s'est enfin terminé par la pose des poteaux et plaques de rue ainsi que par la distribution des numéros et attestations d'adresse.

Ces actions ont été réalisées par les membres du conseil municipal et

par l'agent technique lors de la journée du 10 septembre.

Les erreurs constatées sont en cours de correction. Nous vous demandons donc un peu d'indulgence et de patience.



TRAVAUX DE VOIRIE

Comme prévu en fin d'année 2021, des travaux de voirie ont été réalisés courant octobre 2022.

Ils ont été réalisés par l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne. Ces

travaux ont concerné les villages de Vars, Jalatogne, le Theil, Thiolagne, les Plaines, ainsi qu'un accès à la plateforme de compostage à l'arrière du local technique.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La commune d'Estandeuil fait partie du déploiement de la fibre optique piloté par Auvergne Numérique et financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le déploiement a débuté au cours de l'année 2022 et se poursuivra jusqu' en 2025.

Après plusieurs échanges avec Auvergne Numérique, **nous vous communiquons la situation à ce jour :**

189 prises sont raccordables auprès des fournisseurs d'accès internet (Bouygues, Free, Orange et SFR). La commune a environ 291 habitations.

Pour la centaine d'habitations qui n'est pas encore desservie, plusieurs cas se posent :

- 76 prises sont en cours de déploiement : villages de Tiolagne, Le Vert, Puissochet, Péroche, Jalatogne, La Romagnat, Chelles, Boisseret, Royat, La Mouteyras, La Chènevrière, La Palle, Bourel et Champredon.

- 17 prises sont en cours d'étude : villages de Vars, La Greliche, Grange Neuve et Champ Capitaine.

Vous pouvez visualiser la carte du déploiement de la commune en allant sur internet : cartefibre-auvergnenumerique.fr

Nous prenons des renseignements fréquemment auprès d'Auvergne Numérique, de la Région et du Département pour connaître l'avancement des travaux de la 4ème phase qui vise le 100% de couverture par la fibre.

STATION D'ÉPURATION ET RÉSEAU

Depuis le début de l'année 2022, vous avez assisté à la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg, en lieu et place de l'ancienne qui ne fonctionnait plus correctement et qui devenait sous-dimensionnée.

Cette réalisation s'est accompagnée d'une extension du réseau en direction de la croix Sainte Madeleine, pour desservir les futures habitations

prévues côté gauche du chemin en montant et les habitations du lotissement « les Rochettes » dès lors que les installations en place deviendront obsolètes.

A l'occasion de ce chantier, la commune en a profité pour réaliser l'enfouissement des lignes EDF et Télécom sur le tracé du réseau, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du bourg.





PROJETS EN COURS

ÉGLISE

La consultation des entreprises est maintenant terminée. Nous attendons l'examen des offres par notre cabinet d'architecture ACA.

Les subventions relatives à ces travaux seront demandées début janvier 2023 avec un début des travaux prévus sur le 1er semestre 2023.

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX

A l'occasion de l'enfouissement des lignes moyenne tension par ENEDIS, le conseil municipal a pris la décision de procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension et

Télécom se trouvant sur le tracé commun. Les lieux concernés sont : Thiolagne, Bourel et la route du Creux du Loup (du point d'apport collectif jusqu'à Fénérol.)



VIE ESTANDINE



SPECTACLE DE NOËL

Nous avons pu sur cette année 2022 renouer avec notre traditionnel spectacle de Noël. Les adultes et les enfants ont toujours été fascinés par la magie et l'illusion. C'est en ce sens que nous avons décidé de programmer le samedi 10 décembre un magicien avec tours de magie, illusions

d'optique, transformations en tout genre et disparitions de lapins. Ce spectacle participatif a permis aux enfants de se transformer en apprenti magicien. L'après-midi s'est conclu par un atelier ballon, un goûter et la tant attendue arrivée du Père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux !



LA FÊTE DE NOS AÎNÉS

Après deux années de distanciation sociale imposée par le covid, les élus de la commune ont été heureux d'accueillir leurs aînés le samedi 17 décembre, lors d'une rencontre conviviale autour d'une petite collation et leur offrir le traditionnel cadeau de fin d'année !



MARCHÉ DE PAYS À ESTANDEUIL

2022, c'est le lancement de son tout premier marché de producteurs locaux et bio à Estandeuil. La volonté de la mairie est de dynamiser et animer notre petite commune et de créer des moments de convivialités entre les habitants.

La commune est fière de ses deux premiers marchés qui ont eu lieu le 8 octobre et le 10 novembre et qui furent un succès.

Les producteurs sont ravis et remercient la commune pour tous les moyens mis en œuvre, pour assurer la réussite de ce marché de pays.

La création et la mise en place du marché de pays :

Par ces quelques mots, nous voulons partager la difficulté rencontrée pour mettre en place ce nouveau marché sur notre commune.

Il a fallu quatre mois et des dizaines d'appels pour convaincre une douzaine de producteurs locaux qui acceptent de se déplacer vers notre commune tous les deuxièmes samedis du mois de 9H à 12H. La volonté de la mairie était de réunir le plus grand nombre de producteurs afin d'avoir un vrai petit marché sur notre place

de l'église et de créer une ambiance de convivialité, de retrouvailles et de rencontre.

Pour rendre ce marché pérenne, il est primordial que les habitants de la commune d'Estandeuil et des communes environnantes se déplacent en plus grand nombre.

Dés le deuxième marché du 10 novembre, les quatre associations d'Estandeuil, avec un accord commun et en inter association, ont mis en place une buvette :

- Vis la joie Estandine
- Amitié rencontre
- Comité des fêtes
- Société de chasse Estandeuil/Mauzun

Depuis, il s'est mis également en place une vente de pain (baguette tradition) de la boulangerie de St Dier.

En projet :

- Avril 2023, arrivé d'un stand de produits portugais (épices, huile d'olive, morue, etc.)
- Mai 2023, arrivée d'un vendeur de vin.



Liste de nos producteurs actuels :

- Producteur de miel de St Flour - Alexandre Salagnac
- Escargot, fromage, viande de Trézioux - Famille Geneste
- La petite Fromagerie de la Monnerie-le-Pontel
- Fromage de chèvre, agneaux - Ferme DAKUNA d'Isserteaux
- King Poulet rôtisserie, petite restauration du marché
- Traiteur et spécialités réunionnaises - La Caz Christie d'Estandeuil
- Laffute de Billom, producteur de bière bio - Jérémy Filliat
- Savonnerie artisanale de Fayet le château - Niapanzo
- Productrice de fruits rouges de Fayet le château & Estandeuil - Emilie Bonnel
- Les pralines de Sandrine de St Dier d'Auvergne
- Maraîcher bio de Sauviat - Yacine et Amandine

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous connaissez des producteurs qui souhaiteraient nous rejoindre dans l'aventure.

Merci à vous et venez nombreux, ainsi le marché vivra !

**RDV SUR LE SITE DE LA
COMMUNE POUR
VISIONNER LE MONTAGE
VIDÉO DU MARCHÉ !**

http://



*Découpez le mémo
"jour de marché" !*



LES PROCHAINES DATES DU MARCHÉ !

14 JANVIER 2023
11 FÉVRIER 2023
11 MARS 2023
8 AVRIL 2023
13 MAI 2023
10 JUIN 2023
8 JUILLET 2023
12 AOÛT 2023
9 SEPTEMBRE 2023
14 OCTOBRE 2023
11 NOVEMBRE 2023
9 DÉCEMBRE 2023

SAVE
THE DATE

DE PETITS GESTES POUR LA PLANÈTE: LA COMMISSION ENVIRONNEMENT S'ENGAGE

La commission Environnement, composée de quelques habitants et élus motivés, tient à se mobiliser à échelle de la commune dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial défini par Billom Communauté.

Après la journée nature de 2021, **une journée de sensibilisation aux gestes de réduction des déchets** complétée d'une **information sur les circuits de l'économie circulaire** a eu lieu le 18 juin dernier.

Coup du sort ou déjà effet du dérèglement climatique, une première date, le 2 avril, a dû être annulée pour cause d'intempéries et d'impossibilité de circuler du fait de l'amoncellement de neige sur les chemins. Et comme s'il fallait renouveler les extrêmes, la deuxième date retenue, le 18 juin, s'inscrivait dans les journées caniculaires de la période.

Quel dommage que les Estandins se soient peu déplacés alors que la salle des fêtes était presque fraîche !

L'espace, aménagé de 7 stands et d'un coin dégustation était bien accueillant. Un effort de présentation, de pédagogie et d'agrément avait grandement mobilisé les membres de la commission.

Les animations des stands ont été à la fois divertissantes et enrichissantes. De bons moments partagés, les gâteaux et le petit verre de jus de fruits ont participé à cette ambiance aussi sympathique qu'instructive !

Aurore et Josette animaient un stand lié aux modalités de consignes du tri et au cheminement de nos déchets. Christaine nous a enseigné l'art de fabriquer soi-même et de façon naturelle nos produits ménagers. Fabrice a montré comment ne pas jeter mais réparer ses appareils électroménagers et savoir faire appel aux «repair-café». Monique a su associer nos partenaires locaux et construire un stand autour des ressources de proximité. Véronique nous a rassemblé une belle brochette d'ouvrages et de films pédagogiques sur les circuits de nos objets et Brigitte a voulu participer à faire connaître les dégâts planétaires et sanitaires du plastique.

La ressourcerie « Les petites pépites » de Billom a également tenu son stand. Et nous avons eu le plaisir d'assister à un très joli conte « Tapis raconte » pour petits et grands joué par Marine

(association « Les petites pépites ») et son petit ourson Gaston qui nous a appris durant son tumultueux voyage que tout ce qui est jeté n'est pas un déchet.

La plateforme de branches

L'initiative d'Estandeuil en 2021, de création d'une plateforme de branches a été plébiscitée sur le territoire et fait des émules. Le Syndicat du bois de l'Aumône y avait participé en mettant à disposition des habitants 2 composteurs.

A présent, le site s'inscrit dans une opération appelée concerTO (Concertation territoriale pour une économie circulaire de la matière organique) menée par le syndicat afin de développer des synergies, permettre une cohérence entre l'offre et les besoins, éviter le gaspillage et valoriser au plus près cette ressource verte.

Par ailleurs, la commune d'Estandeuil a facilité son accès et investi dans une viabilisation du site.

Pour rappel, la plateforme est ouverte les samedis matins. Actuellement, l'employé municipal, Mael, est habilité à effectuer le broyage. Par convention avec la commune d'Isserteaux, un broyeur a pu être mis à disposition.

Suite au départ d'Aurore qui s'était largement investie dans le projet, la plateforme de branches est en recherche d'un-e référent-e pour animer le site et veiller au bon usage de la plateforme.



PANNEAUPOCKET AU SERVICE DES HABITANTS DE LA COMMUNE D'ESTANDEUIL

La mairie d'Estandeuil se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations, depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'Armistice 1914-1918 effectuée vendredi matin 11 novembre, a débuté vers le monument aux morts où le dépôt de gerbe s'est déroulé en présence des élus, de la population et du cercle musical de Saint Dier, qui a mis le ton à la cérémonie.

Après avoir lu le discours du Ministère des Armées pour la cérémonie de commémoration, la population présente a été invitée au vin d'honneur à la salle des fêtes.

Un grand MERCI aux personnes présentes pour cet hommage à nos soldats disparus.

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 6300 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...). Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur www.app.panneaupocket.com afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants !

Pour plus d'informations :

Marie Serale - Chargée de communication
06.74.42.51.77

communication@panneaupocket.com

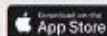
www.panneaupocket.com



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Disponible sur



Partenaires officiels



LES JEUNES À ESTANDEUIL

Sur une population d'environ 500 habitants, la commune d'Estandeuil comprend une centaine d'enfants de 0 à 18 ans. Partant de ce constat, la mairie a souhaité créer une **Commission Jeunesse** et dans un premier temps, faire participer les jeunes de 11 à 18 ans à la vie de la commune.

En juin 2021, la mairie a donc convié pour la première fois tous ces jeunes dans la cour de la mairie par un bel après-midi qui s'est terminé par une crêpes party !

Seize jeunes ont répondu à l'invitation et nous ont fait part de leurs envies et leurs idées de projets.

Le premier projet retenu par la mairie a été l'achat d'une table de ping-pong, table inaugurée en juillet 2022 sur la place de l'Église en compagnie du Club de tennis de table de

Billom qui a fait une démonstration et présenté les règles avant le tournoi auquel les plus petits ont aussi participé !

Avec l'aide de Letty, coordinatrice jeunesse de Billom Communauté, les jeunes ont organisé l'inauguration à laquelle tous les Estandins étaient conviés.

Sur leur lancée, les jeunes se sont retrouvés à plusieurs reprises cet automne afin d'organiser un grand bal costumé pour Halloween dans la salle des fêtes qui a rencontré un grand succès ! Décorations, sono, lumières, buvette, couronnement des roi et reine d'Halloween, tout y était pour passer une excellente soirée !

Toujours accompagnés de Letty, les jeunes viennent de finaliser leur junior association l'Oeil Vert l'Avenir et ne manquent pas d'idée pour s'investir dans la vie de leur village !





LE COIN DES ASSOS

COMITÉ DES FÊTES

Le bureau du Comité des Fêtes a besoin d'être renouvelé. La date de l'assemblée générale sera définie début 2023. Nous vous informerons de la date par Panneau Pocket.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Concours de belote organisé par les chasseurs d'Estandeuil/Mauzun :

Samedi 4 mars à 14 heures
à la salle des fêtes d'Estandeuil.

16 euros par équipe
Nombreux lots !



LA JUNIOR ASSOCIATION

Un principe simple : La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets. Elle permet de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. L'idée est simple : il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture. C'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet collectif

Issue d'une réflexion communale par le biais de la commission jeunesse, nous avons pu aboutir à la constitution de cette association à Estandeuil avec pas moins de 15 membres, un bureau et des représentants.

En prémisses à la constitution de cette Junior association, les jeunes d'Estandeuil ont pu nous démontrer leurs capacités à se mobiliser pour l'inauguration de la table de Ping pong municipale, ainsi que la fête d'halloween qui ont été deux événements très appréciés des Estandines et Estandins qui ont été nombreux à se déplacer pour ces festivités.

Cette Junior association est pleine de projets pour les années à venir et elle ne demande qu'à s'agrandir, tous les jeunes de la commune à partir de 11 ans révolus sont les bienvenus.

BIBLIOTHÈQUE

Depuis la réouverture de la bibliothèque, après la pandémie qui a sévi, nous constatons une baisse de fréquentation, malgré quelques fidèles lecteurs.

Une équipe de 13 bénévoles vous accueille chacun leur tour. Nous fonctionnons avec la Médiathèque de Clermont-Ferrand, le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes et notre propre fond.

Les documents de la Médiathèque de Clermont

Ferrand sont renouvelés 2 fois par an via une navette.

Nous mettons à votre disposition, des romans, romans policiers, romans jeunes, des albums pour les jeunes, des BD adultes et BD jeunes, des documentaires adultes et documentaires jeunes, des documents pour les plus petits.

**OUVERTE LE SAMEDI DE 18H A 19H,
PLACE DE L'ÉGLISE.**



CLUB AMITIÉS-RENCONTRES

Depuis quelques années, malheureusement, le Club Amitiés Rencontres voit ses effectifs diminuer régulièrement.

Ses membres prenant de l'âge ne sont plus à même d'entreprendre des voyages, ou de participer aussi activement qu'avant à la vie de la commune. Nous ne sommes plus que vingt à ce jour et essayons tant bien que mal de maintenir quelques rencontres entre nous.

En 2022, nous avons enfin pu nous réunir en Assemblée Générale le 27 mars, et envisager quelques moments agréables ensemble :

- Le samedi 11 juin, avec le Panoramique des Dômes, nous sommes montés au Puy de Dôme où nous avons passé la matinée avant d'aller déjeuner Au Petit Casse-Graine à Orcines.

- Le samedi 3 septembre, après une visite très intéressante du Château de Ravel, nous avons continué la journée par un déjeuner à Chante Bise à Seychalles.

- Le dimanche 27 novembre, nous nous sommes retrouvés à nouveau pour le repas de fin d'année qui s'est déroulé cette fois Au Feu de Bois à Orléat.

Dans la mesure de nos faibles moyens, physiques et financiers, nous ne refuserons pas de participer, si besoin est, aux différentes propositions de la municipalité et des autres associations. Nous sommes aussi prêts à accueillir toute personne d'Estandeuil, jeune ou moins jeune qui voudrait se joindre à nous en 2023 (cotisation pour l'année 10 €).



VIS LA JOIE ESTANDINE

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance d'une nouvelle association à Estandeuil : **VIS LA JOIE ESTANDINE**.

Cette dernière a été créée dans le but d'assurer un lien permanent avec la toute jeune association junior : **L'OEIL VERT - L'AVENIR**.

En effet, il nous semblait important de pouvoir être un appui et un soutien pour nos jeunes. L'idée de pouvoir accompagner leurs nombreux projets afin d'animer la commune nous a alors donné envie de nous rassembler et de chercher ensemble comment réunir les Estandines et les Estandins. La première soirée organisée par l'association junior autour d'Halloween nous a

permis d'unir nos forces et de donner vie à ce beau projet.

Cette soirée, qui a été une grande réussite, a donc eu beaucoup de sens pour nous puisqu'elle a été la concrétisation de notre démarche.

L'aventure est donc lancée avec une envie forte de faire entrer la culture dans notre village, de s'amuser et de passer des moments simples ensemble.

L'assemblée générale sera prochainement annoncée, vous pourrez alors nous rejoindre dans cette aventure que nous souhaitons riche en échanges et rencontres !

L'ACTION DU CONSEIL MUNICIPAL



AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE - TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINTE MADELEINE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 02 décembre 2020 portant la décision d'engager la suite des études pour la restauration intérieure de l'église Sainte-Madeleine, correspondant aux missions APS à ACT de la mission de base.

Elle expose alors qu'un avenant doit être signé et en précise les termes :

Le présent avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l'entreprise ACA Architectes a pour objet :

1/ La modification du marché de base du 24 avril 2016.

La modification porte sur l'actualisation des honoraires de maîtrise d'oeuvre initialement calculés sur une estimation DIAG du montant de travaux extérieurs de 655 975.11€ HT. Les honoraires du présent avenant sont calculés sur l'estimation APD des travaux extérieurs de 673 148.22€ HT et des travaux intérieurs non prévus initialement de 321 256.07€ HT, soit un montant total de 994 404.29€ HT.

2/ La modification de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, correspondant à la suppression du bureau d'études structure M. VASSON. Le bureau d'étude structure BMI est pris en charge en sous-traitance par ACA Architectes, pour une mission PRO d'un montant de 2 750€ HT et une mission VISA d'un montant de 1 200€ HT, soit un montant total de 3 950€ HT.

Où l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre du cabinet ACA
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1.

Le présent avenant n° 01 modifie la tranche optionnelle MISSION DE BASE ainsi :

	Montant honoraires HT en €	Montant honoraires TTC en €
Montant initial du marché TO mission de base sur estimation DIA6 des travaux extérieurs de 655 975.11€ HT - 787 170.13€ TTC (Honoraires 10% du montant de travaux estimé en AO)	65 597.51	78 717.01
Montant de l'avenant n° 1 sur estimation APD : Travaux extérieurs : 673 148.22€ HT - Travaux intérieurs non prévus : 321 256.07€ HT Soit au total 994 404.29€ HT - 1 193 285.15€ TTC (Honoraires 10% du montant de travaux estimé en APD)	33 842.92	40 611.50
MONTANT TOTAL DU NOUVEAU MARCHÉ suite à avenant n° 1	99 440.43	119 328.51

Les montants du marché initial et du nouveau marché sont répartis selon les phases suivantes :

	Montant initial du marché de 65 597.51 € HT (10% des travaux extérieurs estimés à 655 975.11€ HT)	Montant marché suite à avenant 1 de 99 440.43 € HT (10% des travaux extérieurs et intérieurs estimés à 994 404.29€ HT)	Plus-value avenant 01 € HT
APS - 12 %	7 871.70	11 932.85	4 061.15
APD - 18 %	11 807.55	17 899.28	6 091.73
PRO - 30 %	19 679.25	29 832.13	10 152.88
ACT - 5 %	3 279.88	4 972.02	1 692.14
DET - 30 %	19 679.25	29 832.13	10 152.88
AOR - 5 %	3 279.88	4 972.02	1 692.14
TOTAL - 100 %	65 597.51	99 440.43	33 842.92

PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE 2021 AU SIVOS

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors du Conseil syndical du SIVOS qui s'est tenu le 21 octobre dernier, il a été décidé d'augmenter la participation des communes et communauté de communes pour l'année 2021 à hauteur de 1,50 € par habitant.

Cette décision fait suite à un conseil exceptionnel qui s'est tenu le 16 octobre à l'occasion duquel la situation financière fragile de la collectivité a été présentée.

La participation totale des communes s'établit donc à 4,73 € par habitant.

Où l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention, Mme CABARET LOMBARDY)

- Ratifie la participation supplémentaire 2021 audit syndicat
- Charge Madame le Maire de procéder au paiement de la part supplémentaire 2021.

AIDE COMPLÉMENTAIRE À LA BOURSE COUP DE POUCE

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant d'une lycéenne, Edwige TRAVERS, qui sollicite une aide complémentaire à la bourse coup de pouce, afin de financer une partie de son permis de conduire.

Elle précise alors que la communauté de communes de Billom / Saint-Dier / Vallée du Jauron a alloué à ce jeune dans le cadre de la bourse « Coup de pouce » une subvention de 150 euros.

Le Conseil municipal, où l'exposé de Madame le Maire, décide à la majorité des membres présents (1 abstention, Mr TRAVERS) :

- D'accorder un montant de 100 euros à cette administrée
- Dit que l'action citoyenne sera réalisée sur la commune
- Charge Madame le Maire de procéder au versement de la somme correspondante.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR REMBOURSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin d'autoriser le Maire à effectuer un remboursement à un agent ou un élu qui aurait réalisé un paiement sur ces deniers personnels pour le compte de la mairie (paiement par carte bleue ou autres en cas d'impossibilité de

paiement par mandat administratif).

Le Conseil municipal, où l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les remboursements de dépenses réalisées par un agent ou un élu.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU BOURG PAR LE SIEG

Madame le Maire expose à l'assemblée que le SIEG rénove le patrimoine des collectivités adhérentes à la compétence éclairage public, selon leurs demandes.

Un diagnostic énergétique a donc été établi par le SIEG sur le territoire de la commune d'Estandeuil.

Le coût estimatif de rénovation totale s'élève à 17 500 € soit un fonds de concours à charge de la collectivité de 8 750 €.

Le Conseil municipal, où l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe au projet de rénovation totale de l'éclairage public.

AVENANT À LA CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-DIER

Madame le Maire expose à l'assemblée l'avenant à signer avec la mairie de Saint-Dier-d'Auvergne concernant la prorogation sur l'année 2021 de la convention initiale relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Dier d'un montant à 750 € par enfant, en accord avec les maires ou représentants des communes concernées.

Le Conseil municipal, où l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'avenant de convention relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Dier
- autorise Madame le Maire à verser ladite participation sur l'exercice 2021.

CONVENTION D'UTILISATION DE MATÉRIEL EN COMMUN ENTRE LA COMMUNE D'ESTANDEUIL ET D'ISSERTEAUX

Madame le Maire expose le projet de convention entre les communes d'Estandeuil et d'Isserteaux pour la mise en commun de matériel, à savoir :

Commune d'Estandeuil : broyeuse à végétaux
Commune d'Isserteaux : broyeur d'accotement.

Elle précise alors les principaux termes de cette convention à savoir :

- Une formation avec démonstration sera préalablement réalisée avant le prêt du matériel. Seuls les employés habilités et formés pourront se servir du matériel.
- La mise à disposition est faite en fonction des besoins des collectivités (à volonté). Le matériel devra préalablement être « réservé » auprès de la mairie 15 jours avant la date d'utilisation.
- Une vérification du matériel sera effectuée en commun lors du retrait.

- Les communes déclinent toute responsabilité en cas d'accident quant à une mauvaise utilisation du matériel.
- En cas de dégradation, les frais de réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel seront pris en charge intégralement par « l'utilisateur ».
- L'utilisateur s'engage à se renseigner auprès de son assurance en ce qui concerne l'utilisation de matériel de prêt sur un tracteur communal.
- L'entretien courant du matériel relèvera de la commune « propriétaire ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le projet de convention concernant la mise en commun de matériel avec la commune d'Isserteaux
- autorise Madame le Maire à signer la convention entre les parties.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-DIER POUR UN VOYAGE EN DORDOGNE

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de l'école primaire de Saint-Dier d'Auvergne concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire de 3 jours en Dordogne du 4 au 6 mai 2022 pour les élèves de GS/CP et CE1.

Elle précise alors que la demande s'élève à 30 € par élève de la commune, soit un montant total de 480 € pour les 16 élèves domiciliés sur la commune.

Après débat et échange de vues, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'allouer une subvention de 30 € par élève de la commune d'Estandeuil
- précise que la subvention sera allouée uniquement en cas de maintien du voyage (Covid)
- dit que les crédits seront prévus sur le budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative au budget pour remboursement de la caution de la citerne de gaz

(Crédit réduit dépenses imprévues - compte 022 - Crédit ouvert compte 275 pour 450 €)

MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de prendre en compte la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux telle que finalisée en réunion de la municipalité, afin que les services de l'Etat puissent prendre en considération les nouvelles données qui sont nécessaires au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

soit (voir tableau ci-après). Le Maire entendu, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- valide le nouveau tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ;
- charge Madame le Maire de le transmettre à la Préfecture du Puy-de-Dôme pour actualisation de la part DGF s'y rapportant.

DESIGNATION	LONGUEUR
Voirie communale	15 030 mètres
Chemins ruraux	5 653 mètres
Total voirie	20 683 mètres

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIC ET DE LA DETR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de voirie à prévoir sur différents chemins sur l'exercice 2022.

Elle donne alors lecture au Conseil municipal du devis estimatif établi par l'entreprise COLAS Rhône Alpes concernant lesdits travaux pour un montant hors taxes de TRENTE MILLE CINQUANTE SEPT EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTS (30 057,45 €).

Elle informe ensuite l'assemblée que ce type de travaux peut faire l'objet :

- d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. au taux de 30 % pour les communes de moins de 500 habitants, avec un seul dossier subventionné tous les deux ans (plafonné à 100 000 € de travaux - subvention maximum 30 000 €).
- d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal au taux de 28,50 % avec un plafond de 25 786 € de dépenses subventionnables voirie.

Madame le Maire donne alors le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	30 057,45
DETR (30 %)	9 017,23
FIC (28.50 %) sur 25 786 €	7 349,01
Participation communale	13 691,21
Total recettes	30 057,45

Le préfinancement de la T.V.A sera assuré par le budget communal.

Le Maire entendu, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- 1) APPROUVE sans réserve le dossier estimatif tel qu'il est présenté
- 2) APPROUVE le plan de financement

3) CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires pour obtenir les subventions prévues pour aider au financement d'opérations de ce type

4) DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'AMBERT

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier émanant de la commune d'Ambert concernant un enfant de la commune qui est actuellement scolarisé sur une école primaire publique d'Ambert.

Elle expose alors que la collectivité a délibéré sur la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures et que la participa-

-tion pour la commune d'Estandeuil s'élève à 610,63 €.

Où l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte le versement de la participation demandée d'un montant de 610,63 € et autorise le Maire à procéder au versement de cette participation.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE HENRI POURRAT D'AMBERT POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN HAUTE LOIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de l'école Henri Pourrat d'Ambert concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire à Saint-Front dans la Haute-Loire programmé en juin 2022.

Elle précise alors qu'un enfant de la commune est scolarisé en classe de CE2 dans cette école et que le coût total du séjour s'élève à 181 € pour les enfants de CE2..

Après débat et échange de vues, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'allouer une subvention de 50 € pour cet élève
- précise que la subvention sera allouée uniquement en cas de maintien du voyage (Covid)
- dit que les crédits seront prévus sur le budget 2022

AUTORISATION DÉPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Madame le Maire expose au Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Elle précise alors que le Conseil municipal doit délibérer afin de l'autoriser à procéder au

mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Menuiserie Meubles Cuisine PRULLIERE Roland - compte 2135 pour un montant de 1 824 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses d'investissement ci-dessus exposées avant le vote du budget 2022.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT LE THEIL

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. Maël OLIVON, domicilié à Estandeuil au lieu-dit «Boisseret», qui sollicite la possibilité d'acquérir du terrain du domaine public communal au droit de sa propriété située au lieu-dit « le Theil ».

Elle expose alors que le déclassement préalable ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, ce déclassement est dispensé d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Elle informe ensuite l'assemblée que l'acte de vente pourra être rédigé sous la forme administrative et propose Monsieur Frédéric POYET, 1er Adjoint, pour la signature de cet acte qui sera publié à la Conservation des Hypothèques de Clermont-Ferrand. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après débat

et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

1. Donne un avis favorable à la cession de terrain communal au prix de 6.50 € le m²
2. Prononce le déclassement de terrain du domaine public communal pour une superficie d'environ 55 m² au lieu-dit « le Theil »
3. Charge Mme le Maire de faire réaliser le document d'arpentage par un géomètre expert
4. Dit que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur
5. Désigne Mr Frédéric POYET, 1er Adjoint pour la signature de l'acte administratif de vente
6. Mandate Mme le Maire pour accomplir les formalités de publication dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET (21/35ÈME)

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la promotion interne et suite à l'inscription sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux de l'agent rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet (21/35ème) faisant fonction de secrétaire de mairie, il conviendrait de créer un emploi d'attaché territorial, afin de permettre l'évolution de carrière correspondant à la responsabilité importante du poste occupé par cet agent depuis le 1er février 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide de créer un emploi d'attaché territorial à temps non complet (21/35ème), à compter du 1er mars 2022

- Précise que l'agent bénéficiera de la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I) relative aux fonctions de secrétaire de mairie (15 points d'indice)
- Dit que la délibération relative au régime indemnitaire RIFSEEP sera modifiée afin de prendre en compte le cadre d'emploi des attachés territoriaux
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2022
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la suppression du poste de rédacteur principal de 1ère classe et à la création du poste d'attaché territorial.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE SUITE À CRÉATION DU POSTE D'ATTACHÉ ET ATTRIBUTION AUX AGENTS CONTRACTUELS

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à création d'un poste d'attaché et à la décision d'allouer le régime indemnitaire aux agents contractuels, il y a lieu de modifier la délibération initiale en y incluant l'attribution aux cadres d'emploi des attachés et aux agents contractuels. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le maire et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'attribuer le nouveau régime indemnitaire au cadre d'emploi des attachés territoriaux, ainsi qu'aux contractuels ayant une ancienneté d'un an dans la collectivité, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- de charger Mme le Maire de l'attribution individuelle des indemnités par arrêté pour chaque agent.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur le projet d'enfouissement HTA sur les secteurs des Plats, de Thiolagne et de Bourel ; accord de principe concernant le projet d'enfouir en même temps les réseaux FT sur ces secteurs, mais dans l'attente du coût des fouilles supplémentaires et la possibilité de financement sur 2 exercices. (Secteur des Plats pour 22 800 € TTC - Secteur de Thiolagne pour 6 720 € TTC - Secteur de Bourel pour 9 000 € TTC.)
- Information : Mr Jean-Yves CROCHET demande s'il peut être remplacé en tant que délégué du SBA, les horaires de réunion ne convenant pas avec ses horaires de travail

Il est proposé Mr Fabrice CHADRIN. A transmettre à Billom Communauté.

- Bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives
- Point sur l'adressage en cours de finalisation
- Information sur les problèmes rencontrés près des points d'apport collectif
- Information sur la journée écocitoyenne fixée le 02 avril 2022 de 14 h à 18 h : Mme BOITEUX prendra l'attache de Billom Communauté pour une demande de subvention.

AUTORISATION DÉPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur TRAVERS, 2ème Adjoint expose au Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il précise alors que le Conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à procéder au mandatement des dépenses

d'investissement suivantes :

SARL Henri VAISSIERE à Clermont-Ferrand pour l'achat d'un camion benne - compte 2157 pour un montant de 21 720 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses d'investissement ci-dessus exposées avant le vote du budget 2022.

CONVENTION AVEC LE SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE CONCERNANT L'ENTRETIEN DES BOUCHES À INCENDIE

M. J-M TRAVERS, 2ème Adjoint expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention établie par le SIAEP Rive Gauche de la Dore concernant l'entretien courant des hydrants et leur contrôle de bon fonctionnement conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Puy-de-Dôme adopté en 2017. Il rappelle alors que cette convention prévoit :

- La mesure du débit de la pression

- Le contrôle de fonctionnement et des abords
- La mise à jour des caractéristiques techniques
- La compilation de l'ensemble des données.

Le coût forfaitaire par appareil est fixé à 32 € par appareil. Ouï l'exposé de M. TRAVERS, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- 1.approuve la convention d'entretien des bouches à incendie
- 2.autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle convention.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		165 619,38		3 443,78	0,00	169 063,16
opérations de l'exercice	177 203,66	253 421,36	118 546,89	115 546,18	295 750,55	368 967,54
TOTAUX	177 203,66	419 040,74	118 546,89	118 989,96	295 750,55	538 030,70
Résultats de clôture		241 837,08		443,07		242 280,15
Restes à réaliser			83 953,00	85 290,00	83 953,00	85 290,00
TOTAUX CUMULES	177 203,66	419 040,74	202 499,89	204 279,96	379 703,55	623 320,70
RESULTATS DEFINITIFS		241 837,08		1 780,07		243 617,15

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		4 674,99		50 841,61	0,00	55 516,60
opérations de l'exercice	11 944,26	16 496,61	15 698,05	29 563,09	27 642,31	46 059,70
TOTAUX	11 944,26	21 171,60	15 698,05	80 404,70	27 642,31	101 576,30
Résultats de clôture		9 227,34		64 706,65		73 933,99
Restes à réaliser			382 362,00	319 083,00	382 362,00	319 083,00
TOTAUX CUMULES	11 944,26	21 171,60	398 060,05	399 487,70	410 004,31	420 659,30
RESULTATS DEFINITIFS		9 227,34		1 427,65		10 654,99

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU PERCEPTEUR

Les membres du Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 ; celui de

tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le 06 avril 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître en cumulé :

- un excédent de fonctionnement de : 241837,08 €

- un déficit de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Pour mémoire : Prévisions budgétaires : 023/021		
Virement à la section d'investissement		
Résultat au 31-12-2021		
	Excédent	443,07 €
	Déficit (c/001)	
(A) Excédent au 31/12/2021 cumulé		
	- Exécution du virement à la section d'investissement	
	- Affectation complémentaire en réserves c/1068	0 €
	- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	241 837,08 €
(B) Déficit au 31/12/2021		
	- déficit à reporter	

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le 06 avril 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait

apparaître : en cumulé :

- un excédent d'exploitation de : 9 227,34 €

- un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Pour mémoire : Prévisions budgétaires : 023/021		
Virement à la section d'investissement		
Résultat au 31-12-2021		
	Excédent (c/001)	64 706,65 €
	Déficit (c/001)	
(C) Excédent au 31/12/2021 cumulé		
	- Exécution du virement à la section d'investissement	
	- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
	- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	9 227,34 €
(D) Déficit au 31/12/2021		
	- déficit à reporter	

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur POYET, 1er Adjoint expose à l'assemblée qu'il convient de voter le taux des taxes locales pour l'année 2022.

Il rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent depuis 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (20.48%) qui vient s'additionner au taux communal (15.12 % pour Estandeuil), soit 35.60 % de TFB. Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFB) aux communes entraînera la perception d'un

produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue. Certaines communes donc pourront être sur compensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'auront perdu de TH, et d'autres communes pourront au contraire être sous compensées. La situation de sur ou de sous compensation sera corrigée par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantit à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Où l'exposé du 1er Adjoint, l'assemblée à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2022, soit les taux suivants :

FB : 35.60 % - FNB : 51,03 %

APPROBATION DU BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur POYET, 1er Adjoint, après débat et échange de vues,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget

primitif 2022.

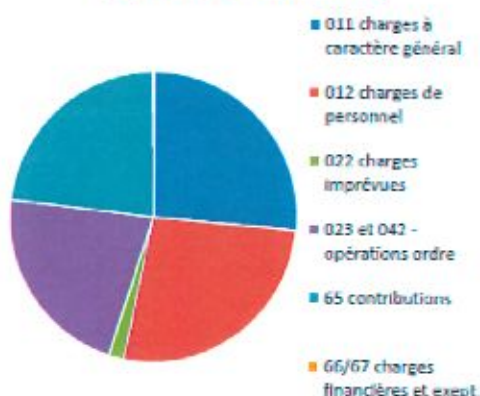
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents adoptent le budget primitif 2022, arrêté en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
359 696.00	501 231.00	252 558.00	252 558.00

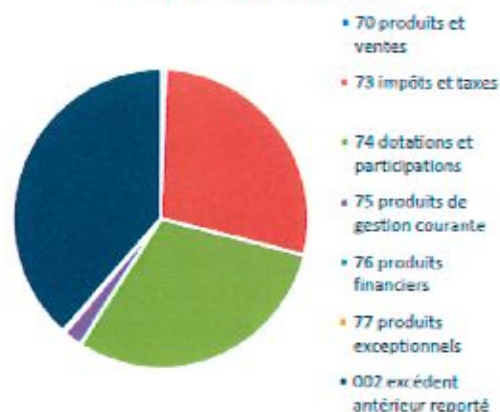
BUDGET COMMUNE 2022

Fonctionnement			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
011 charges à caractère général	76 760,00	70 produits et ventes	1 720,92
012 charges de personnel	76 600,00	73 impôts et taxes	117 857,00
022 charges imprévues	5 000,00	74 dotations et participations	129 417,00
023 et 042 - opérations ordre	124 866,00	75 produits de gestion courante	7 010,00
65 contributions	76 170,00	76 produits financiers	4,00
66/67 charges financières et exept.	500,00	77 produits exceptionnels	3 385,00
		002 excédent antérieur reporté	241 837,08
Total	359 696,00	Total	501 231,00

Dépenses de fonctionnement

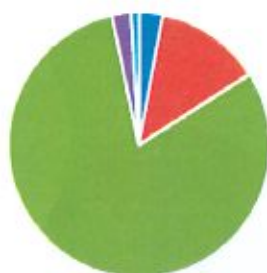


Recettes de fonctionnement



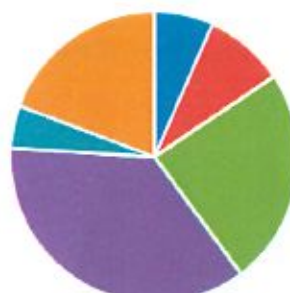
<i>Investissement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
20 immobilisations	7 500,00	10 dotations et fonds divers	25 792,93
21 immobilisations incorporelles	33 000,00	1068 affectation résultat	0,00
23 travaux	203 673,00	021 virement du fonctionnement	116 633,00
020 dépenses imprévues	6 000,00	13 subventions	101 656,00
040 amortissent subvention	2 385,00	040 opération d'ordre	8 033,00
		001 excédent reporté	443,07
Total	252 558,00	Total	252 558,00

Dépenses d'investissement



- 20 immobilisations
- 21 immobilisations incorporelles
- 23 travaux
- 020 dépenses imprévues
- 040 amortissent subvention

Recettes d'investissement



- 10 dotations et fonds divers
- 1068 affectation résultat
- 021 virement du fonctionnement
- 13 subventions
- 040 opération d'ordre
- 001 excédent reporté

APPROBATION DU BUDGET 2022 DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur POYET, 1er Adjoint, après débat et échange de vues,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget

primitif 2022 de l'assainissement.

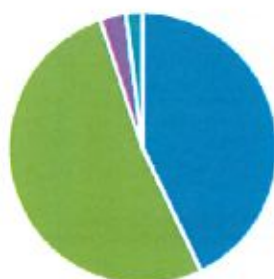
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents adoptent le budget primitif 2022 de l'assainissement, arrêté en dépenses et en recettes à :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
21 655.00	21 655.00	396 364.00	396 364.00

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

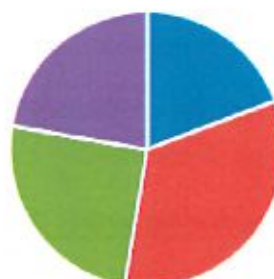
<i>Fonctionnement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
011 charges à caractère général	10 176,00	70 produits et ventes	4 159,66
66 charges financières	0,00	74 subvention communale	3 000,00
042 Amortissement	10 331,00	042 Amortissement	5 268,00
022 dépenses imprévues	736,00	002 excédent antérieur reporté	9 227,34
014 atténuation de produits	412,00		
Total	21 655,00	Total	21 655,00

Dépenses fonctionnement



- 011 charges à caractère général
- 66 charges financières
- 042 Amortissement
- 022 dépenses imprévues

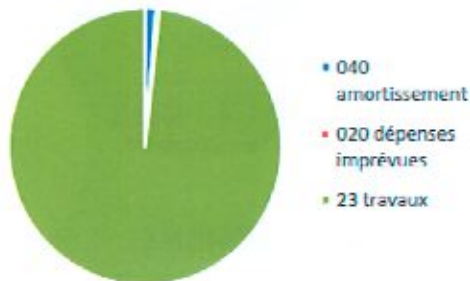
Recettes fonctionnement



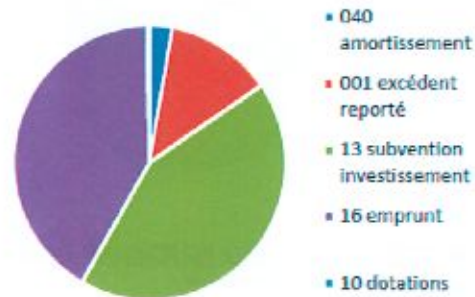
- 70 produits et ventes
- 74 subvention communale
- 042 Amortissement
- 002 excédent antérieur reporté

Investissement			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
040 amortissement	5 268,00	040 amortissement	10 331,00
020 dépenses imprévues	0,00	001 excédent reporté	64 706,65
23 travaux	391 096,00	13 subvention investissement	153 447,00
		16 emprunt	165 636,00
		10 dotations	2243,35
Total	396 364,00	Total	396 364,00

Dépenses investissement



Recettes investissement



RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT PSPL - AQUA PRET À TAUX FIXE D'UN MONTANT TOTAL DE 75 536 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DU BOURG ET EXTENSION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal de la commune d'ESTANDEUIL, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère :

Pour le financement de cette opération, Mme L. CABARET LOMBARDY, Maire, est invitée à

réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 75 536 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL - AQUA PRET

Montant : 75 536 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,67 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % [ce plafond sera fourni aux DR chaque trimestre lors de la publication du nouveau taux d'usure] et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire :

- à contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'assainissement

- à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

RÉFECTION ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE AMÉNAGEMENT BT DU BOURG

Monsieur POYET, 1er Adjoint rappelle que suite à la décision de la présente assemblée en date du 02 décembre 2021 concernant l'inscription au programme Eclairage Public 2022 du Syndicat Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (SIEG), un devis estimatif a été reçu en mairie pour un montant de 28 000 € HT.

SOUTIEN À L'UKRAINE

Suite au conflit actuel en Ukraine, Monsieur POYET, 1er Adjoint propose d'allouer une aide à la population ukrainienne.

Il précise que l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, trans-nationale et interrégionale par la mise en conformité du CGCT avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale, indique que : "Dans le respect désengagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en oeuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire". Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et

des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en oeuvre cette possibilité. Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits). Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Où l'exposé de l'Adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une aide de 500 € audit fonds d'action et charge Mme le Maire de procéder au versement de l'aide.

Où l'exposé de l'Adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une aide de 500 € audit fonds d'action et charge Mme le Maire de procéder au versement de l'aide.

Où l'exposé de l'Adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une aide de 500 € audit fonds d'action et charge Mme le Maire de procéder au versement de l'aide.

CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de voirie qui doivent être réalisés sur l'exercice 2022 et dont le montant estimatif est

de 30 057,45 € HT. Elle précise que suite à la consultation des entreprises, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres, à savoir :

	MONTANT H.T
COLAS Rhone ALoes Auvergne	30 465.25
EUROVIA	43 683.23

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir l'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne pour un montant H.T. de

trente mille quatre cent soixante-cinq euros et vingt-cinq cents (30 465.25 €) ;

- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché ;
- charge Mme le Maire de procéder à la dévolution des travaux.

EMPRUNT A COURT TERME (PRET TVA) - TRAVAUX STATION DU BOURG

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour autoriser le Maire à contracter un emprunt a court terme d'un montant de 55 800 € auprès du Crédit Agricole, afin de palier le délai de remboursement du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) qui sera versé début 2024.

Où l'exposé du Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame le Maire à souscrire un emprunt à court terme d'un montant de 55800 €.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cet emprunt.

MISE EN PLACE DE LA COMPTABILITE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Madame le Maire expose qu'en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget de la commune, à compter du 1er janvier 2023.
- opte pour le recours à la nomenclature M57 simplifiée.
- autorise le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT LE VERT - ACCORD DE PRINCIPE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un futur acquéreur d'un bâtiment cadastre A 869 au lieu-dit le Vert en vue d'en faire sa résidence principale. Elle expose alors que le pétitionnaire souhaiterait acquérir du domaine public communal au droit de son futur projet. Ouï l'exposé du Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- Donne un accord de principe pour la cession d'une partie du domaine public au prix de 6.50 € le m², sous réserve de laisser

une emprise de voirie suffisante de 4.50 m entre les parcelles A869 et A320 et dans l'attente de la signature définitive d'acquisition de la propriété A869 :

- Dit que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, frais d'enregistrement) ;
- Dit que la vente sera réalisée sous la forme administrative par le secrétariat de mairie ;
- Charge Madame le Maire d'informer le futur acquéreur des modalités liées à cette cession.

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2022

N° de délibération	Objet	Décision	Sens du vote
28102022_34	Enfouissement des réseaux F1 à Tiolagne	Accord pour l'enfouissement en coordination avec les réseaux électriques à Tiolagne	Approuvé à l'unanimité
28102022_35	Demande de subvention de l'association Vis la Jolie Estandine	Accord pour une subvention de 300 € à l'association et 200 € au profit de toutes les associations pour la buvette du marché de pays	Approuvé à la majorité
28102022_36	Modification des statuts de Billom Communauté	Approbaton de la modification des statuts de Billom Communauté	Approuvé à l'unanimité
28102022_37	Projet d'installation d'abri-bus	Refus d'installation d'abri-bus sur le territoire de la commune	Approuvé à la majorité
28102022_38	Groupement de commande par Billom Communauté - Installation panneaux photovoltaïques	Accord pour l'adhésion au groupement de commande	Approuvé à l'unanimité
28102022_39	Désignation d'un adjoint pour la signature d'un acte de vente	Désignation du 2ème Adjoint pour la signature de l'acte concernant la vente de domaine public communal au Vert	Approuvé à l'unanimité

INTER COMMUNALITÉ



PRIX DE L'EAU POUR 2023

Le SIAEP Rive Gauche de la Dore directement impacté par le prix de l'énergie qui représente près de 12% de notre budget.

Le SIAEP ne possède pas de ressource en eau suffisante sur son territoire pour alimenter ses habitants. Depuis son origine, l'eau est pompée dans la nappe alluviale de l'allier à Pont du Château. Ce qui oblige le SIAEP à avoir recours à de nombreux pompages.

Après un maintien du prix de l'eau entre les années 2016 et 2021, les élus vont être obligés de

voter en décembre 2022 une augmentation significative du prix de l'eau 2023 pour compenser cette hausse énergétique ainsi que l'inflation ressentie sur tous les postes !

Nos fournisseurs d'énergie nous annoncent des hausses pouvant multiplier le prix par 3.5 sur certaines stations de pompage soit près de 230000 € pour l'exercice 2023.

Pour lisser au mieux cette augmentation, les abonnés mensualisés auront 10 prélèvements sur l'année.

INVESTISSEMENTS ANNUELS : LE PROGRAMME DES TRAVAUX 2023

Malgré le contexte, le SIAEP doit continuer ses investissements pour conserver un bon rendement de réseau afin de limiter les pertes en eau du réseau. Pour 2021, le rendement avoisine les 80 %.

Pour rappel, le SIAEP exploite près de 400 km de conduite pour desservir 8 000 habitants.

Les travaux prévus en 2023 :

- Renouvellement de canalisations : 2 km BONGHEAT (La Roche/Le Bourg), NEUVILLE (La Pireyre), SAINT FLOUR (Cublas/LaCombe) et ISSERTEAUX (Le Bourg)
- Etanchéité de réservoirs d'eau potable

De nombreuses interruptions de service pour des travaux de réhabilitation des stations de pompage. Merci pour votre patience.

En 2022, le SIAEP a missionné l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour renouveler l'hydraulique à l'intérieure des stations de pompages de Neuville et Bongheat.

Lors de ce type d'intervention, la grande difficulté est de maintenir la desserte en eau potable. Impossible de couper la station pendant plusieurs jours !



Suivez l'actualité et les alertes de votre SIAEP Rive Gauche de la Dore avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr



AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour toutes vos questions sur la rénovation énergétique de votre habitat, l'autonomie, les aides possibles, un seul numéro : 04 73 42 30 70. Le service public RENOV'ACTION63 est là pour vous accompagner dans vos démarches ou vous orienter vers le bon interlocuteur.

Site internet : renovactions63.fr

A noter également que la nouvelle OPAH est désormais active.

Billom Communauté, en partenariat avec l'ANAH, lance sa 2ème Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur ses 25 communes, pour une durée de 5 ans.

SOLHA a été choisie par les élus pour accompagner les propriétaires occupants (sous conditions de ressources et selon éligibilité des travaux) et les propriétaires bailleurs dans leurs projets de travaux pour de la rénovation

PERMANENCES ADIL

L'association départementale pour l'information au logement organise des permanences juridiques sur le territoire pour répondre à toutes vos questions en matière d'habitat. Il s'agit d'un service gratuit qui dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux neutres, objectifs et personnalisés relatifs : aux rapports locatifs, l'accession à la propriété, l'amélioration de l'habitat, la fiscalité, la copropriété, l'urbanisme, le voisinage ou encore la qualité de l'habitat.

LOGEMENTS LOCATIFS ET ÉTIQUETTE ÉNERGIE : DES CHANGEMENTS EN PERSPECTIVE !

Depuis le 24 août 2022 : gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- Appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail
- Procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail
- Proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail
- Majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août 2022. Elle s'appliquera aussi aux baux en cours pour ceux qui seront reconduits tacitement ou renouvelés après le 24/08/2022.

énergétique, de l'adaptation au handicap et/ou à l'autonomie, des travaux lourds sur de l'habitat insalubre ou encore la remise sur le marché de logements vacants.

Vous pouvez consulter le calendrier à venir et prendre vos rendez-vous en ligne sur le site internet de Billom Communauté à : www.billomcommunaute.fr

A noter, les permanences auront lieu :

- les 2èmes mercredis du mois, de 14h à 16h
Salle de l'Angaud - Mairie de Billom
- les 4èmes mardis du mois de 10h à 12h à la mairie de St-Dier
- les 4èmes mardis du mois de 13h30 à 15h30 en alternance à la mairie de Vertaizon et à la mairie annexe de Dallet (Mur-sur-Allier).

Les permanences ont lieu tous les 4ème jeudis du mois de 9h à 12h selon le calendrier ci-dessous et sans rendez-vous :

- 26 janvier - 27 avril et 28 septembre : mairie de Vertaizon
- 23 février - 25 mai et 26 octobre : mairie de St-Dier-d'Auvergne
- 23 mars - 22 juin et 23 novembre : salle de l'Angaud - Mairie de Billom

Sont concernés :

- Les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989)
- Les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux appartenant au domaine public de la commune.

A compter du 1er janvier 2023 : critère de performance minimale à respecter

- Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de

l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2023.

A partir de 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

Ce niveau devra être compris :

- A compter du 1er janvier 2025, entre la classe A et la classe F
- A compter du 1er janvier 2028, entre la classe A et la classe E
- A compter du 1er janvier 2034, entre la classe A et la classe D

(Modalités suivant décret à paraître)



Pour toutes vos questions juridiques ou techniques sur le logement :

Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété ...

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org



INFORMATION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE BILLOM COMMUNAUTÉ

Bi'Kigai, le service jeunesse de Billom Communauté, poursuit ses actions en direction des jeunes de 11 à 25 ans.

Accompagnement des projets des jeunes

Laëtitia Lasherme, coordonnatrice jeunesse, anime des ateliers de prévention aux collèges du Beffroi et de Saint-Dier d'Auvergne pour lutter contre le harcèlement, et accompagne les projets portés par les jeunes.

Vous avez une idée, un projet ? N'hésitez pas à la contacter ! Tél. 06 75 65 43 09

Bi'Kigai sur les réseaux

Un terrain de pétanque à Trézioux construit par des jeunes, une fresque onirique sur un poste électrique pour embellir Saint-Julien-de-Coppel, une mini-galerie d'art sur un autre poste à Billom pour promouvoir l'inclusion, des infos régulières, des bons plans... suivez l'actualité de Bi'Kigai sur le site internet de Billom Communauté mais aussi sur Facebook, Instagram et YouTube.

Bourse Coup de Pouce

Vous avez entre 15 et 20 ans ? Vous souhaitez passer votre permis de conduire ou votre BAFA ? Billom Communauté peut vous aider à en financer une partie. Rendez-vous sur www.billomcommunaute.fr rubrique "Jeunesse" puis "Bourse Coup de Pouce".

Plus d'info auprès de Marie-Noëlle Escuriet : jeunesse@billomcommunaute.fr

NB : de nouveaux dispositifs à destination des jeunes devraient être proposés en 2023.

SAVE THE DATE ! Forum #1jeune1job le 29 avril 23 Moulin de l'Etang Billom de 10h à 14h

Le Forum Bi'Kigai, axé sur l'orientation, l'emploi et l'engagement, devient le Forum #1jeune1job.

La seconde édition est organisée en partenariat avec Entre Dore et Allier. Elle se déroulera samedi 29 avril 2023 de 10h à 14h au Moulin de l'Etang à Billom.

Un stage de deux jours pour aider les jeunes de 14 à 25 ans à trouver leur voie sera organisé les 7 et 8 février 2023.

Inscription auprès de Laëtitia : bikigai@billomcommunaute.fr

Nouveauté : Guide d'activités jeunesse 12-25 ans

Culture, sports, activités bien-être, manuelles, scientifiques ou de préservation de l'environnement, le territoire offre de nombreuses possibilités de se distraire ou de se rendre utile.

Le service jeunesse de Billom communauté a réalisé un guide interactif et évolutif pour trouver en un clic des idées d'activités.

Rendez-vous sur www.billomcommunaute.fr, rubrique "Jeunesse" puis "Les guides pratiques de Bi'Kigai"

Si vous êtes une association et que vous proposez des activités pour les jeunes, vous pouvez vous faire recenser dans ce guide, contactez Bi'Kigai au 06 75 65 43 09 ou par mail bikigai@billomcommunaute.fr





EDF, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la Hausse des prix de l'énergie, le gouvernement va attribuer trois aides exceptionnelles pour aider les clients à payer leur facture d'énergie.

Cheque Energie exceptionnel

12 millions de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : **100 €**

Les Chèques Energie » seront envoyés aux bénéficiaires entre le 12 décembre 2022 et le 3 février 2023

Un Chèque exceptionnel opération Fioul

1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 20 000 €) : **100 €**

Pour 170 000 clients ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer du fioul, les Chèques Energie » ont été envoyés la semaine du 14 au 18 novembre 2022.

Pour les autres bénéficiaires (1,4 million), ils devront faire une demande sur le portail <https://chequefioul.asp-public.fr>

Chèque exceptionnel bois

Ce chèque vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), les modalités sont en cours de création par la DGEC

Tous ces chèques sont **cumulables**, et seront **utilisables** pour toutes les énergies.

les bénéficiaires pourront utiliser l'ensemble de ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

ANTIGNAC Louna - 52 chemin du petit Pont - 27 novembre 2022
 BATISTA AMARAL Yohan - Chez Malaga - 15 février 2022
 CLAEYS Orion - Royat - 21 mai 2022
 DÉSORMEAUX Mila - la Coutarade - 12 septembre 2022
 DÉSORMEAUX Willow - la Coutarade - 12 septembre 2022
 FISCHER Paul - le Vert - 17 juin 2022
 ROBERTS Alix - les Rochettes - 24 avril 2022
 TRINCARD SABOURIN Aron - le Picard - 24 juin 2022



MARIAGES

BOITHIAS Alain et LEROY Dominique - Lotissement Constance - 09 juillet 2022
 HADDAD Mathieu et CHATENET Manon - les Plats - 1er octobre 2022
 RAMADE Frédéric et MAZZOCOLIN Raphaëlle - Fénérol - 09 juillet 2022
 ZEGROUR Zahir et BALOUL Sara - le Theil - 29 octobre 2022



DÉCÈS

ROUX Serge - les Plats - 1er avril 2022
 ITIER Patrick - Chelles Basses - 14 avril 2022
 HOCQUARD Raymonde - Puissochet - 17 juin 2022
 CABARET LOMBARDY Laurence - Fénérol - 12 octobre 2022



NOUVEAUX HABITANTS

Mme Myriam GARNIER - 114 chemin de Lo Graneï
 Mr et Mme Samuel HUBER et leurs enfants - 207 route du petit Paris
 Mr et Mme Johann REUILLARD et leurs enfants - 326 chemin du Marais
 Mr Jamie ROBERTS et Mme Camille LALOUX - 130 chemin du Tilleul
 Mr Michy SANIAL et Mme Audrey ZAMBONI - 254 chemin des grands Pins
 Mr Nicolas VASSELIN et Mme Marina MARQUES - 152 chemin de la Barrère



Les nouveaux habitants sont invités à venir se présenter en mairie

INFOS PRATIQUES

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

- le mercredi de 14h à 18h
- le samedi de 8h à 12h

Téléphone : 04.73.70.90.86

Courriel : mairie.estandeuil@orange.fr

Site Internet : <http://www.estandeuil.fr>

Maire par intérim de la commune : Frédéric POYET

Adjoint au Maire : Jean-Michel Travers - Alain Pradier

La Bibliothèque est ouverte au public :

- le samedi de 11h à 12h : se présenter en mairie
- le samedi de 18h à 19h.

Tarifs de location de la salle des fêtes :

- Habitants d'Estandeuil : 80€
- Extérieur : 200€
- Associations : 50€

Carte d'accès à la déchetterie et aux PAV :

Contactez le S.B.A. au 04.73.647.444

Téléassistance à domicile :

Déposer le dossier à la Mairie

Crèches accessibles aux Estandins

- Les Petits-Dômes à Glaine-Montaigut
- Pitchouns à Vertaizon

Relais Assistantes Maternelles : 04.73.73.43.28

Les personnes âgées doivent se signaler en Mairie en cas de canicule !

Le recensement citoyen des jeunes dès 16 ans est obligatoire
Venir en mairie avec carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile



NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17

EN CAS D'URGENCE SUR LA COMMUNE :
F. Poyet : 06.29.76.69.18
Jean-Michel Travers : 06.60.73.37.63

UN DAE (DÉFIBRILLATEUR
AUTOMATIQUE EXTERNE)
EST DISPONIBLE SOUS LE
PRÉAU DE LA MAIRIE.

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTANDEUIL
N°46 - DÉCEMBRE 2022
DÉPÔT LÉGAL DÉCEMBRE 2022
IMPRIMÉ PAR WWW.PRINTOCLOCK.COM
RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : FRÉDÉRIC POYET